

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE911

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 34

A l'alinéa 6, supprimer la référence :

« 10, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une référence superfétatoire.